

COMMUNAUTÉ
ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER

PARLEMENT EUROPÉEN

DÉBATS

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES

X/65

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

N° 80

Session 1965-1966

Séance du vendredi 24 septembre 1965

A V E R T I S S E M E N T

Simultanément à cette édition en langue française, des éditions ont paru aussi dans les trois autres langues officielles des Communautés, en allemand, en italien et en néerlandais.

La présente édition contient les textes originaux des interventions en langue française et la traduction de celles qui ont été faites dans les autres langues des Communautés.

Ces dernières sont signalées par une lettre qui les précède :

- (A) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue allemande.
- (I) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue italienne.
- (N) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue néerlandaise.

Les textes originaux de ces interventions figurent dans l'édition de la langue considérée.

Session 1965-1966

Séance du vendredi 24 septembre 1965

SÉANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 1965

Sommaire

1. Reprise de la session	1
2. Excuses	1
3. Démission d'un membre du Parlement européen nommé membre de la Haute Autorité de la C.E.C.A.	1
4. Membres du Parlement européen appelés à faire partie d'un gouvernement national	2
5. Dépôt de documents	2
6. Renvois en commissions	3
7. Ordre du jour	3
8. Vérification de pouvoirs	3
9. Élection du président du Parlement	3
10. Allocution de M. le Président	5
11. Félicitations des exécutifs	7
12. Nomination d'un vice-président	8
13. Dépôt et inscription à l'ordre du jour d'une proposition de résolution	9
14. Nomination de membres de commissions	10
15. Communication de M. le Président	10
16. Date de la prochaine session	11
17. Adoption du procès-verbal	11
18. Interruption de la session	11

PRÉSIDENCE DE M. BATTAGLIA

Vice-président

(La séance est ouverte à 11 h 30)

1. Reprise de la session

M. le Président. — Je déclare reprise la session du Parlement européen qui avait été interrompue le 18 juin dernier.

2. Excuses

M. le Président. — MM. Arendt, De Winter, Klinker, Kreyssig, Terrenoire et Wohlfahrt s'excusent de ne pouvoir assister à la présente séance.

3. Démission d'un membre du Parlement européen nommé à la Haute Autorité de la C.E.C.A.

M. le Président. — J'ai reçu de M. le Président de la Haute Autorité la lettre suivante :

« Luxembourg, le 1^{er} juillet 1965

J'ai l'honneur de vous informer qu'au cours de sa séance du mercredi 30 juin 1965, la Haute Autorité a, dans les conditions prévues à l'article 10, alinéa 9, du traité, procédé à la cooptation destinée à pourvoir, en conformité de l'article 12 du traité, à la vacance créée par le décès de M. Paul Finet.

La Haute Autorité a choisi M. Jean Fohrmann, membre de la Chambre luxembourgeoise des députés et vice-président du Parlement européen. M. Fohrmann a accepté ce mandat.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Dino Del Bo.»

Acte est donné de cette communication.

(Applaudissements)

A la suite de sa nomination comme membre de la Haute Autorité de la C.E.C.A., M. Fohrmann m'a adressé une lettre par laquelle il déclare se démettre de son mandat de membre du Parlement européen.

Président

Acte est donné de cette démission.

J'adresse à notre collègue mes plus sincères félicitations à l'occasion de cette nomination et je tiens à lui dire que, tout en regrettant vivement de ne plus pouvoir le compter au nombre des membres du Parlement européen, c'est néanmoins une grande joie pour nous de constater qu'encore une fois un des membres de notre assemblée a été désigné pour exercer de hautes fonctions au sein des exécutifs des Communautés européennes.

M. Fohrmann a été membre et vice-président de l'Assemblée commune et de notre Parlement depuis leur constitution et, au cours de cette période, sa compétence, son sens des réalités et son attachement à l'idée européenne ont été, en toutes circonstances, extrêmement précieux à notre assemblée.

Je suis persuadé — et vous partagerez certainement ma conviction — qu'à son nouveau poste M. Fohrmann collaborera avec notre Parlement dans le même esprit que celui qu'il a toujours manifesté au sein de cette enceinte.

(Applaudissements)

4. Membres du Parlement européen appelés à faire partie d'un gouvernement national

M. le Président. — Par ailleurs, je ne voudrais pas manquer d'adresser mes plus vives félicitations à MM. Dehousse et Krier qui ont été appelés à faire partie de leur gouvernement respectif.

Je crois être l'interprète de toute l'assemblée en leur présentant mes meilleurs vœux pour l'accomplissement de leurs nouvelles charges.

(Applaudissements)

5. Dépôt de documents

M. le Président. — Depuis l'interruption de la session, j'ai reçu les documents suivants :

— de la Commission de la C.E.E., l'exposé annexé au huitième rapport de la Commission de la C.E.E. sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté en 1964 (doc. 50-III) ;

ce document a été renvoyé pour examen au fond à la commission sociale et pour avis à la commission de la protection sanitaire ;

— du Conseil de la C.E.E., une demande de consultation sur la proposition de la Commission de la

C.E.E. au Conseil relative à une directive concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux taxes d'affranchissement pour les lettres du premier échelon de poids et les cartes postales (doc. 82) ;

ce document a été renvoyé à la commission du marché intérieur ;

— de la Commission de la C.E.E., des demandes de consultation sur :

— le projet de recommandation de la C.E.E. aux États membres relative aux conditions d'indemnisation des victimes de maladies professionnelles (doc. 84) ;

ce document a été renvoyé à la commission de la protection sanitaire ;

— le projet de recommandation de la C.E.E. aux États membres tendant à développer l'orientation professionnelle (doc. 86) ;

ce document a été renvoyé à la commission sociale ;

— des commissions parlementaires :

— un rapport de M. Kreyszig, fait au nom de la commission du marché intérieur, sur la proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil (doc. 59, 1964-1965) relative à une directive fixant les modalités de la réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation de services pour les activités de la presse (doc. 83) ;

— un rapport de M. Illerhaus, fait au nom de la commission du marché intérieur sur les propositions de la Commission de la C.E.E. au Conseil (doc. 48, I-II) relatives à :

I. une directive concernant la réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation de services pour les activités non salariées relevant du commerce de détail (groupe ex 612 CITI) ;

II. une directive relative aux modalités des mesures transitoires dans le domaine des activités non salariées relevant du commerce de détail (groupe ex 612 CITI) (doc. 85) ;

— un rapport de M. Bading, fait au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil (doc. 30) relative à une directive concernant les dispositions contre l'introduction dans les États membres d'organismes nuisibles aux végétaux (doc. 87).

Président6. *Renvois en commissions*

M. le Président. — Dans sa réunion du 14 septembre, le bureau élargi a autorisé :

- la commission économique et financière à faire rapport sur la première communication de la Commission de la C.E.E. en matière de politique régionale ;
- la commission des transports à rédiger un rapport sur les nouvelles décisions en matière de politique tarifaire commune ;
- la commission de l'énergie à faire rapport sur certains aspects de l'approvisionnement de la Communauté en gaz naturel.

7. *Ordre du jour*

M. le Président. — Dans sa séance du 14 septembre, le bureau élargi a établi pour la séance d'aujourd'hui le projet d'ordre du jour suivant :

- Vérification de pouvoirs
- Élection du président
- Élection d'un vice-président

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le projet d'ordre du jour est adopté.

8. *Vérification de pouvoirs*

M. le Président. — L'ordre du jour appelle des vérifications de pouvoirs.

- Le 15 juillet 1965, la Chambre luxembourgeoise des députés a désigné M. Hansen en remplacement de M. Fohrmann.
- Le 30 juillet 1965, la Chambre belge des représentants a procédé au renouvellement de sa délégation.

Ont été désignés :

MM. Breyne, De Clercq,
De Gryse, Dupont,
Van Offelen, Pêtre,
Toubeau.

- Les 7 juillet et 2 août 1965, le Sénat de Belgique a procédé au renouvellement de sa délégation.

Ont été désignés :

MM. De Winter, Hougardy,
Leemans, Merchiers,
Moreau de Melen, Troclet,
Vermeyleen.

Conformément à l'article 4, paragraphe 3, du règlement, le bureau a constaté la régularité de ces nominations et leur conformité aux dispositions des traités.

Il propose en conséquence de valider ces mandats.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Je félicite les collègues dont le mandat a été renouvelé et souhaite une cordiale bienvenue aux collègues qui participent pour la première fois aux travaux de notre Parlement.

(*Applaudissements*)

9. *Élection du président du Parlement*

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'élection du président du Parlement européen.

J'ai reçu du président du groupe démocrate-chrétien la candidature de M. Victor Leemans.

Aucune autre candidature n'a été présentée, mais certains de nos collègues demandent que le vote ait lieu conformément à l'article 7 du règlement.

La parole est à M. Kapteyn.

M. Kapteyn, au nom du groupe socialiste. — (N) Monsieur le Président, le groupe socialiste m'a chargé, en ma qualité de président par intérim, d'exprimer son vif regret de voir partir le très estimé président que fut M. Duvieusart. Mon groupe m'a également chargé de vous dire expressément qu'il est prêt à élire un candidat du groupe démocrate-chrétien pour mener à terme le mandat de M. Duvieusart. Toutefois, les informations publiées depuis quelques jours sur l'attitude politique qui fut celle de M. Victor Leemans au cours des années 1930 à 1945 empêchent les socialistes de soutenir la candidature de celui-ci à la présidence du Parlement européen. Ils ne sauraient d'ailleurs lui assurer leur appui sous la pression politique dont, au dernier moment, ils ont fait l'objet.

Le groupe socialiste n'accordera donc pas sa voix à M. Leemans. Il est en effet convaincu que la personne du président doit pouvoir rester à l'abri du moindre soupçon, surtout dans la situa-

Kapteyn

tion politique que traverse actuellement la Communauté.

M. le Président. — La parole est à M. De Gryse.

M. De Gryse. — (N) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, croyez qu'il m'est pénible d'intervenir dans les circonstances présentes. Si je le fais, c'est en ma qualité de membre du Parlement européen, mais surtout en tant que membre de la délégation belge.

Je ne puis m'empêcher de vous dire que je suis à la fois frappé et offusqué de voir, ces derniers jours, se développer petit à petit, dans les couloirs comme ailleurs, une atmosphère qui ne repose sur aucun fait, qui trouve son origine en dehors de cette enceinte, qui se fonde sur des arguments qui ne sont pas toujours contrôlables, et qui peu à peu crée un sentiment de malaise à l'endroit d'une personne qui mérite notre estime et notre considération à tous. J'ai l'impression qu'au delà de la personne même du candidat, cette campagne vise des objectifs plus lointains. C'est pourquoi, en ma double qualité de membre du Parlement européen et de la délégation belge, je m'élève avec la dernière vigueur contre ces pratiques.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, il est honteux de faire peser de tels soupçons sur un parlementaire aussi éminent que M. Leemans.

Tout d'abord, ils constituent une insulte à sa personne ! Je n'ai vraiment pas besoin de vous faire connaître M. Leemans, de vous dire qu'il est un des délégués les plus avisés et les plus expérimentés de notre assemblée ! Je ne vous apprend rien en vous disant que plus que quiconque il a des vues très larges sur les problèmes de l'Europe et sur l'œuvre qu'ensemble nous avons accomplie ici durant tant d'années ! Ce n'est donc pas après un examen superficiel, mais en pleine connaissance de cause que nous avons proposé la candidature de M. Leemans en qui nous voyons une personnalité des plus méritantes.

Cela étant, je ferai remarquer que mon indignation vient surtout du fait que ces accusations visent un ressortissant de mon pays.

Il faut en effet que je vous dise, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, que dans notre pays la répression a été radicale. Plus de 700.000 dossiers ont été établis pour une population qui compte 8.000.000 d'âmes environ. Et on n'a pas été tendre, tout a été examiné à la loupe ! M. Leemans a lui aussi soutenu cette épreuve. En toute équité, la justice de notre pays a dû constater qu'aucun reproche ne pouvait lui être fait. Qui plus est, sa candidature n'a pas été acceptée sans que le Sénat belge n'eût une nouvelle fois procédé à un examen

minutieux et reconnu que son passé était effectivement sans tache.

Mais, ce n'est pas tout. Dans notre pays, M. Leemans a toujours agi avec une telle correction et s'est acquis une telle réputation que le groupe du P.S.C. en a fait son président. Depuis lors, ce mandat a même été renouvelé. Ceux qui ont lu les journaux savent que notre premier ministre a eu l'intention, au moment de former son gouvernement, de lui proposer un portefeuille. M. Leemans a refusé, préférant se réserver aux fonctions de président du Parlement européen auxquelles il pouvait s'attendre à être appelé.

Ainsi mes chers collègues, M. Leemans se présente devant vous précédé de déclarations élogieuses émanant des sources les plus autorisées. Nous pouvons citer des témoignages de notre premier ministre et de personnalités de premier plan de notre pays qui montrent la valeur de M. Leemans sur le plan politique et l'intégrité qui, de tout temps, a caractérisé l'attitude qu'il a adoptée.

Voilà pourquoi, Monsieur le Président, j'engage les membres de cette assemblée à ne pas se laisser gagner par des doutes qui naissent uniquement d'une certaine atmosphère que l'on essaie de créer. Je leur demande au contraire d'avoir le courage de dire résolument « oui » et d'appuyer unanimement la candidature de M. Leemans qui mérite amplement la confiance qu'on placera en lui.

(Applaudissements)

M. le Président. — Mes chers collègues, je donne acte des deux déclarations qui ont été faites et je voudrais maintenant rappeler l'article 7, paragraphe 2, du règlement.

Monsieur Vredeling, vous avez demandé la parole alors que la discussion sur le vote était déjà close. Je vous l'accorde cependant en vous demandant d'être bref.

M. Vredeling. — (N) Je pense que ce n'est pas tout à fait exact. Le débat n'était pas encore terminé. Je voudrais seulement poser une question après avoir entendu les déclarations de M. De Gryse.

J'aimerais notamment savoir si les citations qui figurent dans la presse belge sont exactes ou non.

M. le Président. — La parole est à M. Poher.

M. Poher. — Monsieur le Président, cette discussion est fort pénible et, je crois, périlleuse pour l'Europe. Je ne comprends pas que certains de nos collègues veuillent la poursuivre.

J'ai ici un texte, Monsieur le Président, signé de la plus haute autorité actuelle du gouvernement

Poher

belge, le premier ministre de Belgique, M. Pierre Harmel, et je lis :

« Un de mes amis très chers vient d'être, en Belgique, l'objet d'une attaque sans fondement. »

Le reste de la lettre, que je pourrais faire distribuer, Monsieur le Président, est à la disposition de M. Vredeling.

Je ne pense pas que cette enceinte soit le lieu où l'on puisse discuter de tels problèmes. M. Leemans a manifestement la confiance totale de son groupe ; il maintient sa candidature et nous demandons que le Parlement soit consulté par scrutin.

(Applaudissements)

M. le Président. — Mes chers collègues, je vous rappelle les termes de l'article 7, paragraphe 2, du règlement :

« Si, après trois tours de scrutin, aucun candidat ne recueille la majorité absolue des suffrages exprimés, peuvent être seuls candidats, au quatrième tour, les deux représentants qui ont obtenu, au troisième, le plus grand nombre de voix ; en cas d'égalité des voix, le candidat le plus âgé est proclamé élu. »

Je vous rappelle également les termes de l'article 35, paragraphe 5 :

« Seuls les bulletins mentionnant les noms des personnes dont la candidature a été présentée entrent dans le calcul des suffrages exprimés. »

Les bulletins et les enveloppes vous ont déjà été distribués. Vous devez inscrire le nom du candidat de votre choix sur le bulletin, introduire ce dernier dans l'enveloppe que vous viendrez déposer, à l'appel de votre nom, dans l'urne posée sur la tribune.

Je procède maintenant au tirage au sort des quatre scrutateurs chargés du dépouillement du scrutin.

Le tirage au sort a désigné : MM. Tomasini, Troclet, Toubeau et M^{me} Strobel.

Je procède maintenant au tirage au sort du nom du représentant par lequel commencera l'appel nominal.

Le tirage au sort a désigné M. Hougardy.

Nous passons au vote. Je prie M. le Secrétaire général de commencer l'appel nominal.

(L'appel nominal a lieu)

M. le Président. — Le scrutin est clos. J'invite MM. les Scrutateurs à se réunir dans la salle B/6 pour procéder au dépouillement.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à 11 h 55, est reprise à 12 h 20)

M. le Président. — Voici les résultats du vote pour la nomination du président du Parlement européen :

Nombre de votants	97
Bulletins blancs ou nuls	39
Suffrages exprimés	58
Majorité absolue	30

M. Leemans ayant obtenu 58 voix, soit la majorité des suffrages exprimés, je le proclame président du Parlement européen et lui adresse mes sincères félicitations et mes meilleurs vœux pour l'exercice de son mandat.

J'invite M. Leemans à venir prendre place au fauteuil présidentiel.

(Vifs applaudissements — M. Leemans prend place au fauteuil présidentiel)

10. Allocution de M. le Président

M. le Président. — (N) Messieurs les Présidents de la Haute Autorité, de la C.E.E. et de l'Euratom, Messieurs les Membres de la C.E.C.A. et des Commissions de la C.E.E. et d'Euratom, chers collègues, permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour la confiance dont vous avez bien voulu m'honorer en m'élisant président du Parlement européen conformément aux règles du jeu parlementaire. La personnalité des anciens présidents et la façon dont ils ont rempli leur mission sont des précédents redoutables pour ceux qui sont appelés à poursuivre leur tâche.

Le compatriote et l'ami, Jean Duvieusart, de qui j'achève ici le mandat, suite à un départ de la vie politique délibérément choisi, a honoré la fonction léguée par ses prédécesseurs par son autorité et son dévouement, par un respect strict du règlement et des décisions de notre assemblée, par une préoccupation constante pour un travail parlementaire efficace. Le temps que Jean Duvieusart a été des nôtres, nous avons pu apprécier non seulement son sens des droits, mais aussi des devoirs parlementaires, nous avons pu profiter de sa longue et parfois difficile expérience politique, de la rectitude

Président

de son esprit, de son éloquence spontanée et incisive, de sa foi dans la cause de l'Europe, de la jeunesse de ses idées et de l'inquiète imagination de son esprit. Notre président sortant, qui avait assumé dans son pays tous les honneurs qui peuvent incomber à un homme politique et qui, en toutes ces occasions, a agi en grand honnête homme, avait ce naturel équilibré qui lui permit de redevenir un parlementaire actif et un fervent de la démocratie parlementaire. Aussi crois-je être votre interprète en lui disant comment sa participation à nos travaux a été utile et instructive et quel respect nous portons à l'homme aux convictions personnelles qui durant sa présidence n'a eu d'autres préoccupations que de faire valoir les opinions du Parlement européen et contribuer à l'évolution harmonieuse des institutions communautaires.

(L'orateur poursuit son exposé en néerlandais)

Vous avez tous, mes chers collègues, pu vous rendre compte de l'attachement du président Duvieusart aux traités d'association de la C.E.E. avec les pays africains, avec Israël, la Grèce et la Turquie, et vous avez pu constater à quel point son intervention personnelle a contribué à renforcer les liens entre ces pays et notre Communauté.

Je ne m'étendrai pas à mon tour sur la situation que l'on a qualifiée, depuis le 30 juin, de crise des Communautés européennes, crise qui s'est encore aggravée au cours des dernières semaines.

Le 21 juillet, votre bureau a adopté une résolution de votre commission politique, réaffirmant sa fidélité au traité de Rome et insistant sur la nécessité de poursuivre les négociations et de relancer l'œuvre communautaire. Votre bureau a également insisté sur l'idée, formulée ici même le 22 mars par M. Duvieusart, que si elle ne veut pas se morceler et succomber, l'Europe doit chercher dans l'unité la force qui doit faire d'elle demain un partenaire valable dans la société mondiale.

Les parlementaires qui se réunissent ici depuis 1958 en exécution du traité de Rome ont toujours estimé qu'ils le faisaient pour se livrer à un travail parlementaire au sens de ce traité et conformément à ce qu'on exige normalement de parlementaires.

Il est possible que nous ayons parfois failli à remplir convenablement notre tâche et que certains estiment que nous avons eu des prétentions excessives. Mais nous nous sommes toujours efforcés de nous acquitter de nos tâches parlementaires et politiques malgré la multiplicité des avis techniques qui nous étaient demandés, également en exécution du traité.

Il est normal que le Parlement européen, qui n'a jamais ménagé ses efforts pour assurer la mise en œuvre du traité de Rome et une coopération har-

monieuse de toutes les institutions prévues par ce traité, fasse à son tour entendre sa voix pour insister sur la nécessaire permanence de cette communauté de droit et sur les responsabilités particulières que son existence implique.

Depuis 1959, des dispositions légales qui ne lient pas seulement les États, mais qui s'imposent également à tous leurs citoyens dans leurs rapports sociaux, économiques et financiers, sont entrées en vigueur dans nos six pays.

Personne ne peut nier que nous ayons édifié sur la base du traité de Rome un ordre juridique et un système économique et social qui s'inspire de ce traité et qui en porte la marque. D'autre part, il est certain qu'en prolongeant la mise en veilleuse de certaines institutions de la Communauté, on créerait l'insécurité juridique et on susciterait un tel ralentissement de l'édification de la communauté économique dans tous les secteurs qu'on ne tarderait pas à se trouver en plein désordre.

Si vraiment nous voulons tous la continuation du Marché commun, y compris, bien entendu, le marché commun agricole, nous devons obligatoirement réaliser la fusion des institutions que prévoit le traité.

Qui pourrait encore imaginer, dans la situation économique, financière et politique actuelle et compte tenu des résultats acquis dans la Communauté et en dehors d'elle, qu'on puisse trouver la solution de nos problèmes dans un traité de libre-échange du type « dix-neuvième siècle », dans la rupture des liens communautaires que les Six ont forgés au cours des dernières années ou dans le démantèlement des moyens et instruments qui nous mettent en mesure de jouer sur le plan de la politique mondiale, le rôle d'un partenaire à part entière ?

Ce que l'on a fait dans le domaine de la politique monétaire, en matière de désarmement douanier et dans le sens de l'unification du tarif extérieur, ce qui visait à la mise en place d'une politique agricole commune, ce qui a été fait ou est en train de se faire pour réaliser un véritable marché libre, par le rapprochement des régimes fiscaux et des législations sociales et par l'uniformisation des mesures de politique commerciale, tout cela est dans la logique du marché commun que nos peuples ont voulu.

Aussi espérons-nous que la déception ou le découragement ne pousseront pas nos hommes politiques à rechercher des solutions de rechange ou à recourir à des méthodes d'escalade qui permettent sans doute de reconnaître l'ennemi, mais qui n'ont aucun sens lorsqu'il s'agit de peuples qui vivent au sein d'une même communauté de droit et que leur situation et leur développement technique obligent à vivre en commun. Nous ne doutons pas que leur foi européenne et la conscience des incertitudes qui

Président

pèsent sur notre monde, leur imagination et leur largeur de vues leur inspireront les moyens de renouer les pourparlers interrompus et de poursuivre l'œuvre entamée.

Ce n'est qu'ainsi qu'on mettra fin à la division qui a si fortement marqué l'histoire de l'Europe et que Paul Valéry a caractérisée ainsi, d'abord en 1931, puis en 1945 : « Il n'y aura rien de plus sot dans toute l'histoire que la concurrence européenne en matière politique et économique comparée, combinée et confrontée avec l'unité et l'alliance européenne en matière scientifique. »

(Applaudissements)

11. Félicitations des exécutifs

M. le Président. — La parole est à M. Hallstein.

M. Hallstein, président de la Commission de la C.E.E. — (A) Monsieur le Président, la Commission de la Communauté économique européenne tient à vous présenter tout de suite ses meilleurs vœux pour un plein succès dans l'exercice des hautes fonctions auxquelles vous venez d'être appelé.

Ces vœux sont particulièrement de circonstance car vous accédez à la présidence du Parlement à un moment où la Communauté se trouve dans une situation inhabituelle. Sans vouloir dramatiser les choses, je pense qu'il n'est pas exagéré d'employer ici le terme de crise pour définir la situation.

Pas plus qu'elle n'était la vôtre, mon intention n'est point de saisir cette occasion pour vous expliquer en détail les caractéristiques de cette crise et les moyens d'y remédier. Mais sans doute est-il bon que je vous dise sans attendre davantage que la Commission est d'accord avec vous sur un point que vous avez placé au centre de vos importantes considérations, à savoir que le fondement de la Communauté est le droit. Vous l'avez qualifié à juste titre comme une communauté de droit. Rien de plus important et rien de plus profond ne peut être dit sur les caractéristiques de cette nouvelle voie dans laquelle on s'est acheminé en Europe depuis la fin de la seconde guerre mondiale afin de parvenir à l'union économique et politique européenne.

C'est en fait un tournant copernicien dans les efforts accomplis pour réaliser l'unité du continent. C'est un rejet des méthodes du passé, que l'on désigne aujourd'hui par les termes quelque peu surprenants d'« efforts des fédérateurs », et qui ont essentiellement consisté dans l'usage des moyens d'une politique de puissance ou, pour formuler

cette idée de façon plus simple et plus élémentaire, dans l'emploi de la puissance.

Nous avons abjuré ces méthodes parce qu'elles nous paraissent être des méthodes inopportunes, tant dans leur motivation que dans leurs conséquences. En effet, cette méthode de l'unification de l'Europe par le seul moyen de la puissance suppose des guerres. Elle ne donne donc pas la garantie — et elle ne la donnera jamais — d'une paix durable.

Ces méthodes ne garantissent pas non plus la sécurité parce que ce que l'on a appelé le droit du vainqueur, en tant qu'ordre qui doit créer l'unité, n'est au fond rien d'autre que l'invitation permanente faite au vaincu d'être le vainqueur de la prochaine guerre.

Enfin, une telle méthode ne garantit pas la justice. Seul le droit garantit un traitement égal, seul il garantit que chacun recevra son dû. Il serait en effet étrangement contradictoire que tout en ne nous lassant pas de nommer en premier lieu parmi les objectifs de l'unification européenne la nécessité pour cette Europe de ne pouvoir devenir un objet entre les mains d'autres puissances, nous voulions créer un nouvel ordre européen, sans que tous ceux que touche cette création puissent coopérer sur un pied d'égalité à son édification, sans faire de chacun d'entre eux un élément de cet ordre. Ce que nous avons obtenu jusqu'à présent sur cette nouvelle conception, qui nous paraît avoir beaucoup plus de dignité, est énorme. Cela montre que cet ordre n'est pas seulement un ordre bon, mais qu'il est également un ordre utile. Le monde entier a suivi cette évolution avec respect et avec admiration. Il n'est vraisemblablement pas exagéré de dire que c'est là le plus grand succès obtenu par le monde libre depuis la fin de la dernière guerre. Ce succès est dû à ce que le traité, dont la conclusion a abouti à la création des Communautés européennes et qui concrétise et applique le droit international, fait deux choses : il définit un juste équilibre des intérêts grâce auquel — je le répète — chacun a obtenu son dû, et il crée un ordre organique, qui sans doute — car nous sommes une Communauté d'États — laisse tout pouvoir de décision aux gouvernements des États membres, mais qui, d'autre part, incarne l'intérêt communautaire dans un organe indépendant de cette Communauté, et associe modérément cet organe à l'élaboration de la volonté politique dans les affaires de la Communauté.

Monsieur le Président, la confiance de la Commission de la Communauté économique européenne dans la puissance de persuasion et la vitalité de ce nouvel ordre n'est pas ébranlée. Nous continuerons à faire notre devoir également dans ces circonstances nouvelles, où plus que jamais il est nécessaire de ne pas négliger le devoir que nous dicte l'heure présente. Nous le ferons en suivant

Hallstein

attentivement la crise, qui n'est pas un état mais un incident, et en ayant recours à tout moment à tous les moyens qui sont en notre pouvoir pour rétablir entre tous les membres de la Communauté l'harmonie dont elle a besoin pour subsister.

Je prie cette assemblée de croire que nous poursuivrons nos efforts pour faire comprendre cette œuvre avec de l'imagination et autant de prudence que de constance.

(Applaudissements)

M. le Président. — Je remercie M. Hallstein de ses aimables paroles et de ses importantes déclarations.

La parole est à M. Carrelli.

M. Carrelli, vice-président de la Commission d'Euratom. — (I) Monsieur le Président, après les paroles profondes prononcées par M. Hallstein, je désire vous transmettre les félicitations et les vœux les plus chaleureux de la Commission d'Euratom. La grande expérience, l'intelligence, l'aptitude dont vous avez aussi brillamment fait preuve dans tous les travaux de cette assemblée nous donnent la certitude absolue que vous saurez continuer l'œuvre de vos prédécesseurs et que vous contribuerez efficacement à la réalisation des objectifs que nous nous proposons tous d'atteindre dans cette assemblée. Au nom de la Commission d'Euratom je vous renouvelle mes souhaits les plus sincères.

(Applaudissements)

M. le Président. — Je remercie M. Carrelli. La parole est à M. Del Bo.

M. Del Bo, président de la Haute Autorité de la C.E.C.A. — (I) Monsieur le Président, parmi les institutions ici représentées, la Haute Autorité de la C.E.C.A. est celle qui, pas seulement pour des raisons de temps, a toujours eu des rapports de collaboration intense avec cette assemblée commune qui s'est transformée peu à peu en l'actuel Parlement européen. Aujourd'hui vous devenez le représentant le plus important de ce Parlement.

La Haute Autorité ne peut oublier que votre personne et vos initiatives ont été souvent précieuses pour résoudre certains des problèmes institutionnels les plus difficiles auxquels la Haute Autorité, dans le respect scrupuleux de son traité, s'est trouvée confrontée.

La Haute Autorité apprécie hautement le discours que vous venez de prononcer. S'il s'agit réellement de réaliser, après l'État de droit, une Europe de droit, qu'il me soit permis de rappeler que la communauté internationale représente la constellation la plus élevée de l'ordre juridique et que,

par conséquent, les efforts déployés en vue de créer dans le sein de cette Communauté un sujet authentiquement européen constituent une initiative propre à sauvegarder les intérêts légitimes et à couronner les espoirs suprêmes des peuples des six États démocratiques, membres de la Communauté européenne.

L'histoire a prouvé que pour réaliser un État de droit une volonté politique était toujours nécessaire ; d'autre part, on a toujours constaté au cours de l'évolution des peuples que le droit ne peut intervenir que dans une seconde étape pour sanctionner les résultats positifs et justes que l'expérience politique a permis d'obtenir. C'est pour cela que, face à la crise européenne dans laquelle nous nous trouvons tous engagés, il convient que tous nous soulignons la nécessité d'une volonté politique.

Veuille ce Parlement, qui représente, ne fût-ce qu'indirectement, la volonté des six nations, intervenir pour que renaisse une initiative politique et que l'Europe de droit puisse devenir le plus tôt possible une réalité concrète et féconde.

(Vifs applaudissements)

M. le Président. — Je vous remercie, M. Del Bo.

12. Nomination d'un vice-président

M. le Président. — J'ai reçu du groupe socialiste la lettre suivante :

« Strasbourg, le 23 septembre 1965

Monsieur le Président,

La soussignée a l'honneur de présenter la candidature de M. Joseph Wohlfahrt au poste de vice-président du Parlement européen. Elle vous prie en outre de bien vouloir faire déterminer l'ordre de préséance des vice-présidents socialistes du Parlement européen comme suit :

M. Gerhard Kreyssig, 1^{er} vice-président
M. Paul J. Kapteyn, 5^e vice-président
M. Joseph Wohlfahrt, 8^e vice-président

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

(s) Käte Strobel. »

Conformément à l'ordre du jour, nous allons procéder d'abord à la nomination d'un vice-président du Parlement européen.

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, je suppose que vous voudrez bien nommer M. Wohlfahrt par acclamation.

Président

En conséquence, je déclare M. Wohlfahrt vice-président du Parlement européen et je lui présente mes plus vives félicitations.

(Applaudissements)

En ce qui concerne le vœu du groupe socialiste relatif à l'ordre de préséance des vice-présidents, je renvoie à l'article 7, paragraphe 5, du règlement qui stipule :

« L'ordre de préséance des vice-présidents est déterminé par l'ordre suivant lequel ils ont été élus et, en cas d'égalité, par l'âge. »

Je dois donc soumettre cette demande du groupe socialiste au bureau élargi et, le cas échéant, à la commission juridique.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

13. *Dépôt et inscription à l'ordre du jour d'une proposition de résolution*

M. le Président. — J'ai reçu de M. Edoardo Martino une proposition de résolution adoptée par la commission politique sur la situation actuelle de la Communauté.

Ce document a été imprimé et distribué sous le numéro 88.

Le bureau élargi propose que cette proposition soit inscrite à l'ordre du jour et mise aux voix sans débat.

Il n'y a pas d'objection ?...

La parole est à M. Bord.

M. Bord. — Monsieur le Président, mes chers collègues, permettez-moi, en très peu de mots, de faire connaître la position du groupe de l'Union démocratique européenne.

Notre groupe estime en effet peu opportun de faire inscrire à l'ordre du jour la proposition de résolution dont vous venez de parler.

Notre groupe pense que cette affaire relève à l'heure actuelle de la seule compétence des gouvernements. Dans ces conditions, notre groupe ne prendra part à aucun vote.

M. le Président. — Plus personne ne demande la parole ?...

Je mets la proposition de résolution aux voix.

La proposition de résolution est adoptée.

(Applaudissements)

Le texte de la résolution est le suivant :

RÉSOLUTION

sur la situation actuelle de la Communauté européenne

Le Parlement européen,

— gardien des traités de Paris et de Rome et interprète de la volonté des peuples auxquels il emprunte son autorité,

1. Souligne qu'aucun pays membre n'a le droit de se soustraire aux engagements pris en vertu de ces traités ;

2. Rappelle aux six pays membres des Communautés que les traités doivent être intégralement respectés et exécutés dans les délais prévus, notamment pour ce qui concerne la constitution, les compétences et les obligations de chaque institution communautaire ;

3. Adresse un appel aux Parlements nationaux pour qu'ils obtiennent des gouvernements respectifs l'application d'une telle politique ;

4. Approuve l'action de la Commission de la C.E.E.

14. *Nomination de membres de commissions*

M. le Président. — J'ai reçu du groupe socialiste les demandes de nomination suivantes :

M. Hansen, comme membre :

- de la commission économique et financière,
- de la commission de la protection sanitaire ;

M. Wohlfahrt, comme membre :

- de la commission politique ;

M. Vermeulen, comme membre :

- de la commission politique,
- de la commission pour la coopération avec des pays en voie de développement,
- de la commission juridique,
- de la Conférence parlementaire de l'association entre la C.E.E. et les E.A.M.A. ;

M. Toubreau, comme membre :

- de la commission de la recherche et de la culture.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Ces nominations sont ratifiées.

J'ai reçu du groupe des libéraux et apparentés les demandes de nomination suivantes :

M. Van Offelen, comme membre :

- de la commission économique et financière,
- de la commission du commerce extérieur,
- de la commission des associations ;

M. Hougardy, comme membre :

- de la commission politique,
- de la commission de l'énergie,
- de la commission économique et financière, en remplacement de M. Brunhes ;

M. De Clercq, comme membre :

- de la commission des transports, en remplacement de M. Hougardy,
- de la commission de la recherche et de la culture ;

M. Merchiers, comme membre :

- de la commission sociale, en remplacement de M. Hougardy,
- de la commission juridique ;

M. Baas, comme membre :

- de la commission juridique ;

M. Brunhes, comme membre :

- de la commission des associations.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Ces nominations sont ratifiées.

J'ai reçu du groupe des démocrates chrétiens les demandes de nomination suivantes :

M. De Gryse, comme membre :

- de la commission des budgets et de l'administration, en remplacement de M. Leemans ;

M. De Winter, comme membre :

- de la commission économique et financière,
- de la commission du marché intérieur, en remplacement de M. Leemans ;

M. Dupont, comme membre :

- de la commission du marché intérieur ;

M. Moreau de Melen, comme membre :

- de la commission de la recherche et de la culture,
- de la commission des associations, en remplacement de M. Leemans ;

M. Pêtre, comme membre :

- de la commission de l'énergie, en remplacement de M. Leemans.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Ces nominations sont ratifiées.

L'ordre du jour est épuisé.

15. *Communication de M. le Président*

M. le Président. — Je rappelle que la douzième réunion jointe des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et des membres du Parlement européen s'ouvrira cet après-midi, à 15 heures, et se poursuivra demain.

16. *Date de la prochaine session*

M. le Président. — Le bureau élargi propose de tenir ses prochaines séances dans la semaine du 18 au 23 octobre 1965.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

17. *Adoption du procès-verbal*

M. le Président. — Conformément à l'article 20, paragraphe 2, du règlement, je dois soumettre au

Parlement le procès-verbal de la présente séance, qui a été rédigé au fur et à mesure du déroulement des débats.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le procès-verbal est adopté.

18. *Interruption de la session*

M. le Président. — Je déclare interrompue la session du Parlement européen.

La séance est levée.

(La séance est levée à 12 h 55)

TABLE NOMINATIVE

ABRÉVIATIONS

amend.	=	<i>amendement</i>
C.E.E.	=	<i>Communauté économique européenne</i>
C.E.C.A.	=	<i>Communauté européenne du charbon et de l'acier</i>
com.	=	<i>commission</i>
doc.	=	<i>document</i>
H.A.	=	<i>Haute Autorité</i>
par.	=	<i>paragraphe</i>
propos.	=	<i>proposition</i>
résol.	=	<i>résolution</i>

BAAS, J.Nomination

- Membre de la commission juridique (24 septembre 1965) — (p. 10)

BADING, HarriDocumentation

- Rapport (doc. 87) et proposition de résolution au nom de la commission de l'agriculture sur la proposition de la Commission de la Communauté économique européenne au Conseil (doc. 30) relative à une directive concernant les dispositions contre l'introduction dans les États membres d'organismes nuisibles aux végétaux (24 septembre 1965) — (p. 2)

BATTAGLIA, Edoardo, vice-président du Parlement européenDébats

- préside au cours de la séance du 24 septembre 1965.

Voir aussi : LE PRÉSIDENT DU PARLEMENT EUROPÉEN

BORD, AndréDébats

- Situation actuelle de la Communauté :
 - proposition de résolution (doc. 88) de la commission politique :
 - déclare que le groupe de l'union démocratique européenne estime peu opportun d'inscrire à l'ordre du jour la proposition de résolution de la commission politique et qu'il s'abstiendra dans le vote (24 septembre 1965) — (p. 9)

BREYNE, GustaafNomination

- Membre du Parlement européen (24 septembre 1965) — (p. 3)

BRUNHES, Julien, vice-président du Parlement européenNomination

- Membre de la commission des associations (24 septembre 1965) — (p. 10)

Démission

- Membre de la commission économique et financière (24 septembre 1965) — (p. 10)

CARRELLI, Antonio, vice-président de la Commission d'EuratomDébats

- Félicitations des exécutifs :

— présente les félicitations et les meilleurs vœux au nouveau président du Parlement, M. Leemans, au nom de la Commission d'Euratom (24 septembre 1965) — (p. 8)

DE CLERCQ, PaulNominations

- Membre du Parlement européen (24 septembre 1965) — (p. 3)
- Membre de la commission des transports (24 septembre 1965) — (p. 10)
- Membre de la commission de la recherche et de la culture (24 septembre 1965) — (p. 10)

DE GRUYSE, AlbertNominations

- Membre du Parlement européen (24 septembre 1965) — (p. 3)
- Membre de la commission des budgets et de l'administration (24 septembre 1965) — (p. 10)

Débats

- Élection du Président du Parlement :

— s'élève contre les objections formulées à l'égard de la candidature de M. Leemans ; fait état, en qualité de membre du Parlement européen et de membre de la délégation belge, de témoignages du premier ministre de Belgique et de personnalités éminentes de son pays en faveur du candidat (24 septembre 1965) — (p. 4)

DEHOUSSE, FernandDémission

- Membre du Parlement européen (24 septembre 1965) — (p. 2)

DEL BO, Dino, président de la Haute Autorité de la C.E.C.A.Débats

- Félicitations des exécutifs :

— rend hommage à la personne du nouveau président du Parlement européen et le félicite pour le discours qu'il a prononcé à l'occasion de son élection ; évoque la crise européenne à laquelle les six États de la Communauté doivent faire face et déclare que cette crise ne sera surmontée que grâce à une volonté politique inébranlable (24 septembre 1965) — (p. 8)

DE WINTER, Emile-P.Nominations

- Membre du Parlement européen (24 septembre 1965) — (p. 3)
- Membre de la commission économique et financière (24 septembre 1965) — (p. 10)
- Membre de la commission du marché intérieur (24 septembre 1965) — (p. 10)

DUPONT, JosephusNominations

- Membre du Parlement européen (24 septembre 1965) — (p. 3)
- Membre de la commission du marché intérieur (24 septembre 1965) — (p. 10)

FOHRMANN, JeanDémission

- Membre du Parlement européen (24 septembre 1965) — (p. 3)

HALLSTEIN, Walter, président de la Commission de la C.E.E.Documentation

- Exposé (doc. 50-III) sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté en 1964 — Annexe au huitième rapport général de la Commission de la C.E.E. (24 septembre 1965) — (p. 2)
- Projet de recommandation (doc. 84) de la Commission de la Communauté économique européenne aux États membres relative aux conditions d'indemnisation des victimes de maladies professionnelles (24 septembre 1965) — (p. 2)
- Projet de recommandation (doc. 86) de la Commission de la Communauté économique européenne aux États membres tendant à développer l'orientation professionnelle (24 septembre 1965) — (p. 2)

Débats

— Félicitations des exécutifs :

— présente, au nom de la Commission de la C.E.E., ses meilleurs vœux de réussite au nouveau président, M. Leemans, dans l'exercice de ses hautes fonctions ; évoque la situation de crise que traverse la Communauté actuellement et donne l'assurance que l'exécutif ne ménagera aucun effort en vue de rétablir l'harmonie entre les membres de la Communauté (24 septembre 1965) — (pp. 7-8)

HANSEN, FrankieNominations

- Membre du Parlement européen (24 septembre 1965) — (p. 3)
- Membre de la commission économique et financière (24 septembre 1965) — (p. 10)
- Membre de la commission de la protection sanitaire (24 septembre 1965) — (p. 10)

HOUGARDY, NorbertNominations

- Membre du Parlement européen (24 septembre 1965) — (p. 3)
- Membre de la commission politique (24 septembre 1965) — (p. 10)
- Membre de la commission de l'énergie (24 septembre 1965) — (p. 10)
- Membre de la commission économique et financière (24 septembre 1965) — (p. 10)

Démotions

- Membre de la commission des transports (24 septembre 1965) — (p. 10)
- Membre de la commission sociale (24 septembre 1965) — (p. 10)

ILLERHAUS, JosephDocumentation

- Rapport (doc. 85) et proposition de résolution au nom de la commission du marché intérieur sur les propositions de la Commission de la Communauté économique européenne au Conseil relatives à

I. une directive concernant la réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services pour les activités non salariées relevant du commerce de détail (groupe ex 612 CITI doc. 48-I)

II. une directive relative aux modalités des mesures transitoires dans le domaine des activités non salariées relevant du commerce de détail (groupe ex 612 CITI) (doc. 48-II (24 septembre 1965) — (p. 2)

KAPTEYN, Paul-J., vice-président du Parlement européenDébats

— Élection du président du Parlement :

— expose les raisons pour lesquelles le groupe socialiste, dont il est le porte-parole, ne peut se rallier à la candidature de M. Leemans (24 septembre 1965) — (pp. 3-4)

KREYSSIG, Gerhard, vice-président du Parlement européenDocumentation

- Rapport (doc. 83) et proposition de résolution au nom de la commission du marché intérieur sur la proposition de la Commission de la Communauté économique européenne au Conseil (doc. 59/1964-1965) relative à une directive fixant les modalités de réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation de services pour les activités de la presse (24 septembre 1965) — (p. 2)

KRIER, AntoineDémission

- Membre du Parlement européen (24 septembre 1965) — (p. 2)

LEEMANS, Victor, président du Parlement européenNominations

- Membre du Parlement européen (24 septembre 1965) — (p. 3)
- Président du Parlement européen (24 septembre 1965) — (p. 5)

Démissions

- Membre de la commission des budgets et de l'administration (24 septembre 1965) — (p. 10)
- Membre de la commission du marché intérieur (24 septembre 1965) — (p. 10)
- Membre de la commission des associations (24 septembre 1965) — (p. 10)
- Membre de la commission de l'énergie (24 septembre 1965) — (p. 10)

Débats

— préside au cours de la séance du 24 septembre 1965.

— Allocution de M. le Président :

— prononce une allocution à l'occasion de son élection à la présidence du Parlement européen (24 septembre 1965) — (pp. 5-7)

Voir aussi : LE PRÉSIDENT DU PARLEMENT EUROPÉEN

MARTINO, EdoardoDocumentation

- Proposition de résolution (doc. 88) au nom de la commission politique sur la situation actuelle de la Communauté européenne (24 septembre 1965) — (p. 9)

MERCHIERS, LaurentNominations

- Membre du Parlement européen (24 septembre 1965) — (p. 3)
- Membre de la commission sociale (24 septembre 1965) — (p. 10)
- Membre de la commission juridique (24 septembre 1965) — (p. 10)

MOREAU de MELEN, Henri, L.E.E.M.Nominations

- Membre du Parlement européen (24 septembre 1965) — (p. 3)
- Membre de la commission de la recherche et de la culture (24 septembre 1965) — (p. 10)
- Membre de la commission des associations (24 septembre 1965) — (p. 10)

PÊTRE, RenéNominations

- Membre du Parlement européen (24 septembre 1965) — (p. 3)
- Membre de la commission de l'énergie (24 septembre 1965) — (p. 10)

POHER, Alain, président du groupe démocrate-chrétienDébats

— Élection du président du Parlement :

— exprime la confiance totale du groupe démocrate-chrétien, en la personne de M. Leemans (24 septembre 1965) — (pp. 4-5)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA C.E.E.Documentation

- Proposition (doc. 82) de la Commission de la Communauté économique européenne au Conseil relative à une directive concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux taxes d'affranchissement pour les lettres du premier échelon de poids et les cartes postales (24 septembre 1965) — (p. 2)

LE PRÉSIDENT DU PARLEMENT EUROPÉENDébats

- Démission d'un membre du Parlement européen nommé membre de la Haute Autorité de la C.E.C.A. :
(M. Battaglia : vice-président)

— donne connaissance du texte d'une lettre du Président de la Haute Autorité de la C.E.C.A. annonçant la nomination, en tant que membre coopté, en remplacement de M. Paul Finet, de M. Jean Fohrmann, membre de la Chambre des députés du grand-duché de Luxembourg et vice-président du Parlement européen; informe que M. Jean Fohrmann a accepté ce mandat et lui adresse ses plus sincères félicitations (24 septembre 1965) — (pp. 1-2)

- **Membres du Parlement européen appelés à faire partie d'un gouvernement national :**
(M. Battaglia : vice-président)

— adresse ses plus vives félicitations à MM. Dehousse et Krier, ou nom du Parlement, à l'occasion de leur nomination en tant que membres de leur gouvernement respectif (24 septembre 1965) — (p. 2)

- **Renvois en commissions :**
(M. Battaglia : vice-président)

— annonce divers renvois en commissions décidés par le bureau élargi lors de sa réunion du 14 septembre 1965 (24 septembre 1965) — (p. 3)

- **Nomination d'un vice-président :**
(M. Leemans : président)

— donne lecture du texte d'une lettre du groupe socialiste du Parlement proposant la candidature de M. Joseph Wohlfart en tant que vice-président, ainsi qu'un ordre de préséance des vice-présidents socialistes; demande l'accord du Parlement en ce qui concerne la nomination du nouveau vice-président et lui présente ses félicitations; indique qu'il soumettra au bureau élargi et éventuellement à la commission juridique la proposition de préséance des vice-présidents socialistes (24 septembre 1965) — (pp. 8-9)

TOUBEAU, Roger

Nominations

- **Membre du Parlement européen** (24 septembre 1965) — (p. 3)
- **Membre de la commission de la recherche et de la culture** (24 septembre 1965) — (p. 10)

TROCLET, Léon-Eli

Nomination

- **Membre du Parlement européen** (24 septembre 1965) — (p. 3)

VAN OFFELEN, Jacques, L.G.

Nominations

- **Membre du Parlement européen** (24 septembre 1965) — (p. 3)
- **Membre de la commission économique et financière** (24 septembre 1965) — (p. 10)
- **Membre de la commission du commerce extérieur** (24 septembre 1965) — (p. 10)
- **Membre de la commission des associations** (24 septembre 1965) — (p. 10)

VERMEYLEN, Pierre

Nominations

- **Membre du Parlement européen** (24 septembre 1965) — (p. 3)
- **Membre de la commission politique** (24 septembre 1965) — (p. 10)
- **Membre de la commission pour la coopération avec des pays en voie de développement** (24 septembre 1965) — (p. 10)
- **Membre de la commission juridique** (24 septembre 1965) — (p. 10)
- **Membre du Parlement européen à la conférence parlementaire de l'association entre la C.E.E. et les États africains et malgache associés** (24 septembre 1965) — (p. 10)

VREDELING, H.

Débats

- **Élection du président du Parlement :**

— pose une question à la suite de la déclaration de M. De Gryse, favorable à la candidature de M. Leemans (24 septembre 1965) — (p. 4)

WOHLFART, Joseph, vice-président du Parlement européen

Nominations

- **Vice-président du Parlement européen** (24 septembre 1965) — (pp. 8-9)
- **Membre de la commission politique** (24 septembre 1965) — (p. 10)